

DECISION DU PRESIDENT.CA 0046-2018

Vu le d cret 71-871 du 25 octobre 1971 portant cr ation de l'Universit  d'Angers ;
Vu les articles L123-1   L123-9 du code de l' ducation ;
Vu le livre VII du code de l' ducation et notamment son article L719-7 ;
Vu les statuts et le r glement int rieur de l'Universit  d'Angers ;
Vu la d lib ration CA021-2016 du 29 f vrier 2016, portant d l gation de comp tences du Conseil d'administration au Pr sident.

Objet de la d cision

Demandes d'adh sion de la Direction du Patrimoine Immobilier

Conform ment   sa d l gation, le pr sident de l'Universit  d'Angers d cide :

1. d'approuver la demande d'adh sion de la Direction du Patrimoine Immobilier pour ATLANBOIS.
2. d'approuver la demande d'adh sion de la Direction du Patrimoine Immobilier pour ORACE.
3. d'approuver la demande d'adh sion de la Direction du Patrimoine Immobilier pour CIRCES.
4. d'approuver la demande d'adh sion de la Direction du Patrimoine Immobilier pour COMITE 21.

Le pr sident rend compte, dans les meilleurs d lais, au conseil d'administration des d cisions prises en vertu de sa d l gation.

A Angers, le 06 avril 2018

Par d l gation et pour signature,
Le Directeur G n ral des Services
Olivier HUISMAN



La pr sente d cision est ex cutoire imm diatement ou apr s transmission au Rectorat si elle rev t un caract re r glementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif pr alable aupr s du Pr sident de l'Universit  dans un d lai de deux mois   compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une d cision   caract re r glementaire. Conform ment aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite cons cutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite d cision pourra faire l'objet d'un recours aupr s du tribunal administratif de Nantes dans le d lai de deux mois. Pass  ce d lai, elle sera reconnue d finitive.

Affich  le : **12 avril 2018**

Délégations : adhésions inférieures ou égales à 10 000€

Date de validation par le conseil de la composante ou du service commun :	Nom de la composante, du service commun ou de la direction : Direction du Patrimoine Immobilier			
Date de validation par la DAF : Cliquez ici pour taper du texte.	Nom de la structure : DPI			
Nom de l'association ou de la société savante	Montant	Centre financier		
Observations			Date compte rendu CA	
ATLANBOIS	240	900103	<p>Domaine Fonctionnel - D115</p> <p>Atlanbois fait partie du réseau des professionnels de la forêt et du bois, communique, fédère, forme, valorise promoteur et développe l'utilisation du bois dans la construction et du bois énergie. Cet acteur a participé aux projets de raccordements de nos bâtiments à des réseaux de chaleur biomasse (CHU, Belle Beille) et représente une source d'informations sur les ressources en bois de notre territoire. En effet, ces projets de réseau de chaleur biomasse sont contractualisés sur 25 ans.</p>	
ORACE	600	900103	<p>Domaine fonctionnel - D115</p> <p>Il s'agit de l'association ORACE qui est un Groupement D'intérêt Régional sur l'Energie. cette adhésion permettra d'avoir un réseau de partenaire et d'information sur l'énergie. De plus, elle permettra de mettre à disposition des offres d'emplois, de stages et d'apprentissages pour les étudiants et peut être de créer des appels à projets pour les laboratoires à des fins industriels.</p>	

Délégations : adhésions inférieures ou égales à 10 000€
 Cette association est basée à Cholet.

	<p>Domaine fonctionnel - D115</p> <p>Il s'agit de l'association CIRSES qui est le collectif pour l'intégration de la responsabilité sociale et du développement durable dans l'enseignement supérieur. Elle a trois missions :</p> <p>-1) accompagner les personnes en charge de la mission développement durable et de responsabilité sociale (DD/RS) dans les établissements de l'enseignement supérieur,</p> <p>-2) contribuer au rayonnement des démarches de développement durable et de responsabilité sociale des établissements de l'enseignement supérieur,</p> <p>-3) Etre la référence en matière de pratique sur le développement durable et la responsabilité sociale dans l'Enseignement supérieur et la recherche français.</p>		<p>100</p>	<p>900103</p>	
<p>CIRCES</p>			<p>1000</p>	<p>900103</p>	<p>Cette association est basée 12 rue Geogres Fleury 76170 FRENAYE</p> <p>Domaine fonctionnel - D115</p> <p>Le Comité 21 facilite la mise en réseau au sein des organisations et sur les territoires, entre tous les acteurs publics et privés. Il crée les opportunités pour développer de nouveaux partenariats</p> <p>Le Comité 21 met à disposition des services et des outils pratiques pour favoriser le déploiement du développement durable. Il s'appuie sur 4 Pôles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Stratégies développement durable des organisations
<p>COMITE 21</p>					

Délégations : adhésions inférieures ou égales à 10 000€

- Territoires durables
- Coopération internationale
- Prospective

Le Comité 21 développe des études et des analyses sur le développement durable, avec l'appui de son Comité d'experts. Il porte ses réflexions au sein des instances nationales